

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle du conseil d'Authier-Nord, le 3 avril 2018 à 19h30.

Sous la présidence du maire, Alain Gagnon, sont présents les conseillères et conseiller suivants : Lorrie Gagnon, Andrée Labranche, Gilles Dubé et Noëlla Dubé. Mme Elise Gagnon agit comme secrétaire.

Sont absents : la conseillère Cécile Hélie et le conseiller Steve Bruneau.

1-Adoption de l'ordre du jour.

2018-04-01 Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté mais que l'item « Questions diverses » demeure ouvert.

2-Adoption du procès-verbal du 6 mars 2018.

2018-04-02 Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu que le procès-verbal du 6 mars 2018 soit accepté tel que présenté en y apportant les corrections suivantes : au point 3, lire **FARR** et non **PHAR, 534 029\$** et non **500\$**, il y a **26 bibliothèques des 5 MRC**, et Jocelyn Caron est **technicien en génie civil** et non **ingénieur civil**. Au point 10, écrire **C.A.** et non **CA**, au point 13, un seul **L** à **DELL**, enlever la **2^e phrase** et la remplacer par **Ces lumières iront à la suite de celles installées l'année dernière et réparer...** À la résolution 2018-03-15, lire **des frais de 50\$ seront exigés à toute personne, compagnie ou entrepreneur de l'extérieur, désirant faire paraître une publicité/annonce, dans le journal « Le Pont », et ce, pour chaque parution.** A la résolution 2018-03-16, lire photocopies **en noir et blanc**, et ajouter **que le comité fournira son papier.** Dans Tournoi de pêche, lire **restreindre** et non **restreinte**.

3-Affaires en décollant.

Les maires de la MRC ont longuement discuté sur la production du cannabis médicinal. Ceux-ci n'ont pas de restrictions quant à ce projet. Le maire fait un compte-rendu de ses rencontres avec des députés et des ministres concernant le dossier des « Milieux humides ».

4-Approbation des comptes.

2018-04-03 Il est proposé par la conseillère Andrée Labranche, appuyée par le conseiller Gilles Dubé et unanimement résolu que les dépenses suivantes soient adoptées.

Salaires payés	:	5,836.94\$
Comptes payés	:	32,996.53\$
Comptes à payer	:	13,000.94\$
Pour un total	:	51,834.41\$

5-Adoption de la correspondance.

2018-04-04 Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par le conseiller Gilles Dubé, et unanimement résolu de classer la correspondance aux archives.

6-Période de questions (10 minutes).

Aucune question.

7-Présentation du rapport financier 2017 de la municipalité d'Authier-Nord préparé par la Firme comptable Daniel Tétreault, CPA d'Amos.

La comptable, Manon Labrecque, de la Firme comptable Daniel Tétreault, CPA d'Amos, présente et explique aux conseillers les états financiers 2017.

8-Avis de motion et présentation du projet de Règlement 2018-01 décrétant l'exécution de travaux et autorisant un emprunt.

La conseillère Andrée Labranche donne avis de motion et présente le projet de règlement 2018-01 décrétant l'exécution de travaux et autorisant un emprunt.

9-Adoption du rapport financier 2017 de la Régie des déchets de Roussillon.

2018-04-05 Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par le conseiller Gilles Dubé et unanimement résolu d'adopter le rapport financier 2017 de la Régie intermunicipale des déchets de Roussillon, préparé par la Firme comptable Daniel

Tétreault. La conseillère Noëlla Dubé donne les grandes lignes de ce rapport financier.

2018-04-06 **10-Adoption du rapport financier 2017 du Comité Bellefeuille.**
Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu que la municipalité d'Authier-Nord, sur recommandation du comité Bellefeuille, accepte les états financiers 2017, tels que préparés par la Firme Daniel Tétreault, CPA. Les personnes autorisées à signer sont les suivantes :

Comité Bellefeuille	:	Monsieur Daniel Favreau
Municipalité d'Authier	:	Monsieur Marcel Cloutier
Municipalité d'Authier-Nord	:	Monsieur Alain Gagnon
Municipalité de Chazel	:	Monsieur François Laprise

2018-04-07 **11-Comité Bellefeuille. Résolution concernant la délégation de compétence du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023.**

Délégation de compétence à la municipalité d'Authier

CONSIDÉRANT QUE la loi sur la forêt permet à une municipalité soit de gérer, ou de déléguer leurs compétences en matière de gestion sur les travaux de lots intramunicipaux, sous convention «ART 106.1, alinéa 4» ;

CONSIDÉRANT QU'une entente a été signée entre la municipalité d'Authier-Nord et la municipalité d'Authier, et que celle-ci est prête à assumer les tâches et les responsabilités en matières de gestion d'aménagement et de coupes forestières ;

CONSIDÉRANT QUE la durée de la délégation de compétence à la municipalité d'Authier devrait être la même échéance que l'entente de délégation pour la gestion signée avec le ministère. Selon les informations reçues, une nouvelle entente sera signée sous peu afin de poursuivre les activités d'aménagement forestier au-delà du 31 mars 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire continuer la délégation de gestion à la municipalité d'Authier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu que la municipalité d'Authier-Nord accepte de prolonger le mandat de la municipalité d'Authier aux mêmes conditions pour la période suivante : 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023 afin que celle-ci agisse en son nom, en matière de gestion d'aménagement et des coupes forestières sur son territoire.

2018-04-08 **12-Demande d'aide financière concernant le Programme d'amélioration du réseau routier 2018 à Monsieur François Gendron.**
Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par le conseiller Gilles Dubé et unanimement résolu que la directrice générale secrétaire-trésorière envoie une demande d'aide dans le cadre du Programme d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal 2018, au député, monsieur François Gendron. Et ce, pour des travaux de voirie qui seront exécutés dans les chemins suivants : Chemin de l'École, Chemin du Pont Couvert et rue Principale.

2018-04-09 **13-Demande à l'Évêché d'Amos pour un éventuel achat du bâtiment religieux.**
Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu de faire parvenir une lettre à l'Évêché d'Amos les informant que la municipalité désire acquérir l'église. Le maire, Alain Gagnon, la directrice générale, Élise Gagnon et la chargée de projet, Carolle Bédard, sont les personnes mandatées à toutes signatures relatives à cet éventuel achat.

14-Murale à Bruno Wurtz.

Le maire et la conseillère Lorrie Gagnon rencontreront sous peu monsieur Bruno Wurtz. Celui-ci fera une murale relatant la vie d'autrefois, les défricheurs qui ont bâti notre municipalité.

15-Responsable pour l'achat et l'entretien des fleurs pour l'été 2018.

Madame Annie Bruneau a fait part de son intérêt à remplacer madame Diane Daigle pour les achats et l'entretien des fleurs et de la pelouse.

2018-04-10

Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu que Madame Annie Bruneau soit nommée responsable pour faire tous les achats de fleurs et /ou d'arbustes, et faire l'entretien des pelouses au bureau municipal et au petit parc situé en face de la salle municipale, et ce, pour la saison estivale 2018. Lui faire part des budgets attribués. Son salaire est de 15\$/heure.

16-Responsable pour l'entretien des pelouses pour l'été 2018.

Monsieur Réal Auger a fait part à la directrice de son intérêt à faire l'entretien des pelouses pour l'été 2018.

2018-04-11

Il est proposé par la conseillère Andrée Labranche, appuyée par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu d'accorder le contrat de tonte de pelouse à la mini-forêt, au parc, au terrain de soccer et à la salle municipale, à monsieur Réal Auger. Un montant de 1600\$ lui est accordé. Ce montant comprend salaire, déplacements et l'entretien de la tondeuse et du tracteur à pelouse.

17-LSAT. Demande d'adhésion pour 2018.

Les conseillers décident de ne pas adhérer.

18-Carrefour action municipale et famille. Invitation à une rencontre.

Personne n'est disponible pour se rendre à cette rencontre.

19-Collecte des encombrants.

Aucune collecte des encombrants ne sera faite cette année. Par contre, faire parvenir à tous les contribuables un communiqué reçu de la MRC quant aux procédures à suivre concernant les encombrants qui sont apportés au CVMR. Joindre également à ce communiqué, des informations reçues de la Régie des déchets et qui sont relatives à la collecte des ordures et des matières recyclables.

20-Madame Ginette Tanguay. Demande d'appui.

2018-04-12

Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par le conseiller Gilles Dubé et unanimement résolu de faire parvenir une lettre d'appui à madame Ginette Tanguay. La population est de plus en plus vieillissante, les besoins iront donc en augmentant et ce service offert à cette population est essentiel.

21- Période de questions.

Aucune question.

22-Questions diverses.

Projet Structurant : La date limite pour le dépôt du projet dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC d'Abitibi-Ouest est le 20 avril.

Résolution autorisant le projet « Stationnement de roulottes » dans le cadre Projet Structurant 2018-2019 de la MRC.

2018-04-13

ATTENDU QUE la Municipalité d'Authier-Nord désire mettre de l'emphase dans les actions suivantes qui se retrouvent :

1. Dans les axes et priorités établies par la MRC dans leur Plan de développement durable 2013-2017 :

Axe 1 : Agir pour améliorer le mode de vie des citoyens

Annexe 2 : Stimuler la pratique du sport et des loisirs.

Axe 2 : Agir pour offrir aux citoyens un cadre de vie sain un milieu sécuritaire

Annexe 2 : Utiliser le territoire d'une façon dynamique.

Axe 3 : Agir et innover pour augmenter le niveau de vie des citoyens

Annexe 2 : Accentuer le développement touristique ;

Adapter les services à notre ruralité, les maintenir et les développer.

Axe 4 : Assurer le suivi du Plan de développement durable par des mécanismes de mise en œuvre et de suivi rigoureux

2. Les objectifs du Plan de développement local de la municipalité sont, entre autres de :

- ✓ Faire le point sur la situation de développement de notre municipalité (trouver des cibles de développement) et ;
- ✓ Faire des choix par rapport à notre développement (organiser le développement).

Orientation 1 : Développement économique et touristique

Présence d'un beau potentiel naturel (forêt et cours d'eau) pour le développement d'activités touristiques.

1.3 Aménager divers sites existant à des fins touristiques

1.3.1 Exploiter les atouts déjà présents sur le territoire de la municipalité.

Orientation 3 : Loisirs et Culture

3.2 Planifier et préparer les fêtes du 100^e anniversaire de la municipalité prévues en 2022 ;

3.3 Maximiser l'utilisation des infrastructures de loisirs et de sports en place et miser sur les atouts du milieu pour le développement d'activités de loisirs.

3.3.3 Exploiter le potentiel naturel du milieu (forêts et cours d'eau) pour l'implantation de nouvelles activités de loisirs (chasse, pêche, canot, kayak, bateau, etc) ;

Orientation 4 : Environnement, infrastructures municipales et services publics

Un projet (accepté en 2017 – Quai public avec rampe de mise à l'eau) est déjà en cours. Le projet « Stationnement de roulettes » est donc une continuité et/ou un complément à ce projet.

3. Dans sa Politique familiale :

Axe 2 : Transport, sécurité publique et aménagement urbain

Planifier l'aménagement des espaces verts et des espaces récréatifs en fonction des besoins des familles.

ATTENDU QUE suite à sa rencontre avec la population, et à la demande de celle-ci et des gens de l'extérieur qui profitent de nos cours d'eau, la municipalité décide de mettre de l'avant son projet « Stationnement de roulettes » pour permettre ainsi, une continuité et/ou un complément à son projet « Quai public avec rampe de mise à l'eau »;

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier-Nord confirme qu'elle fait de ce projet, sa priorité numéro #1.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu que la municipalité délègue madame Carolle Bédard, chargée de projet, à monter ce projet et le soumettre à la MRC d'Abitibi-Ouest dans le cadre du projet Structurant 2018-2019.

Dossier non-payeurs de taxes : Ce dossier avance. Seulement deux contribuables sur six n'ont pas acquitté leur compte. Leur dossier a donc été acheminé à la MRC en vente pour taxes.

Emprunt de Chaises : La conseillère Lorrie Gagnon empruntera vingt (20) chaises.

Christian Milot : La conseillère Lorrie Gagnon fait part aux conseillers d'une invitation reçue de la part de monsieur Christian Milot.

La démarche « Prendre soin de notre monde en Abitibi-Ouest, » vise à vous soutenir dans vos projets de qualité de vie - saines habitudes de vie en mettant à profit des ressources locales ou régionales qui permettront de vous aider à faire en sorte que ceux-ci répondent le mieux possible aux besoins de vos citoyens. La démarche « Prendre soin de notre monde en Abitibi-Ouest », c'est une petite session de sensibilisation aux élus municipaux (1 heure), suivi d'une activité de réflexion sur les enjeux de votre projet avec Paul St-Amant, de la direction santé publique, et d'un accompagnement de nos ressources locales. Le but de cette démarche, c'est de travailler ensemble à prendre soin de notre monde. En bonus, les

municipalités s'inscrivant dans la démarche d'ici la fin juin pourront compter sur un soutien financier de 1 000\$ pour leur projet.

Une deuxième rencontre sera offerte aux membres du comité des Sports et Loisirs, et à Vie Active. Rappeler monsieur Milot afin de céduer une rencontre.

23-Clôture de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Lorrie Gagnon lève la séance. Il est 21h32.

Alain Gagnon, maire

Élise Gagnon, Dir. gén. Sec-très.